

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AOÛT 2020

L'an deux mil vingt le cinq août, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni, à 20h15, en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de M. MABILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2020

Présents: Christian MABILLE, José LAGABARRE, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, David GRENET, Célia JOLLIVET, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Séverine CHARDONNIERAS, Fabienne GOMES, Delphine BOUINOT, Nadine GROULT, Serge MEYER, Fabrice DUNOGUES, Christelle PICAUD, Hélios YANEZ.

Procuration : Yerrick HOCHET à Christian MABILLE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE :

Pour : 18 Contre : 1

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Célia JOLLIVET est désignée comme secrétaire de séance.

DOSSIER GYMNASSE :

Monsieur le Maire fait un rappel sur l'historique du collège et du gymnase en précisant notamment que c'est la commune qui a acheté les terrains d'emprise sans aucune subvention que ce soit.

Le collège de Peujard, après celui de Vérac, a permis de désengorger celui de St André de Cubzac.

Il a été construit en 1985-86 et était conçu pour recevoir 500 élèves, mais pendant 10 ou 12 ans, il n'y en avait que 350. Puis l'accroissement du nombre d'élèves a obligé l'agrandissement progressif de l'établissement par préfabriqués et à la rentrée prochaine il s'apprête à recevoir 700 enfants environ.

Le gymnase a été construit en 1988-89 et est utilisé par les élèves du collège. Le Département n'a jamais versé la moindre subvention pour l'entretien.

Aujourd'hui, le bâtiment gymnase/MTL a besoin d'un rafraîchissement et les devis des travaux présentés s'élèvent à 500 948 € HT.

Il convient maintenant de décider de faire une demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**

- **De présenter** un dossier de demande de subvention auprès des services du Département pour les travaux du gymnase/MTL
- **De mandater** M. le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 17

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Désignation d'un délégué pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire donne des explications concernant la fonction de cette commission de la Communauté des Communes, en précisant les manques constatés en Cubzaguais.

Les deux élus de Peujard délégués à la CdC sont : Christian MABILLE et Célia JOLLIVET.

Il convient maintenant de désigner l'un d'entre eux pour intégrer la CLECT.

Monsieur le Maire propose Madame Célia JOLLIVET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- **De désigner** Madame Célia JOLLIVET pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- **De mandater** M. le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires

Renonciation de transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la CdC

Depuis les élections de la CdC du 8 juillet 2020, le Conseil Municipal peut refuser de transférer les pouvoirs de police spéciale du Maire à la Communauté de Communes du Grand Cuzaguais.

Il convient maintenant de voter pour renoncer au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la CdC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**

- **De renoncer** au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la CdC,
- **De mandater** M. le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 18

AFFAIRES SCOLAIRES :

Maintenance informatique

Le prestataire de maintenance informatique qui intervient auprès des écoles ne donne pas entièrement satisfaction.

La Société JS Informatique de Monsieur Jean-Sébastien GALEAS, située à Peujard, a proposé un devis pour assurer la maintenance des appareils des écoles qui s'élève à la somme de 100 € HT/mois, soit un montant total à l'année de 1200 HT.

Il convient maintenant de voter pour retenir Monsieur GALEAS en tant que prestataire informatique pour les écoles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- **De retenir** la Sté JS Informatique de Monsieur Jean-Sébastien GALEAS, située à Peujard, comme prestataire informatique pour les écoles communales, pour un montant de 100 € HT/mois, soit un montant total à l'année de 1200 HT.
- **De mandater** M. le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

DOSSIER SOCIAL :

Un couple peujardais, M. et Mme MICHENAUD de Larrat, a sollicité la commune dans le but d'obtenir une aide financière concernant l'achat de masques transparents pour sa fille, Fleur, sourde, âgée de 15 ans, qui s'apprête à rentrer au lycée à la rentrée prochaine.

Les masques sanitaires classiques étant une barrière à la communication pour cette jeune fille qui lit sur les lèvres, il faut l'équiper, ainsi que ses professeurs et ses camarades de classe, de masques transparents, durables et dotés de filtres latéraux. Cet achat représente un coût de 3840 € pour cette famille.

La situation est urgente car les masques doivent être livrés avant la rentrée scolaire. D'autres demandes d'aide ont été faites auprès d'autres organismes qui n'ont pas donné suite.

Un dossier complet a été remis à la mairie.

Il convient maintenant de voter pour l'attribution de cette aide et pour son montant.

Monsieur le Maire propose d'accorder une aide financière de 1200 € eu égard à l'urgence de la situation ainsi qu'au respect de la personne concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- **D'accorder** une aide de 1200 € pour soutenir cette famille financièrement dans l'achat de ces masques transparents
- **De mandater** M. le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.

Délibérations prises au cours de ce Conseil:

| | |
|---------------|---|
| 05-08-2020/38 | Dossier gymnase – demande de subvention |
| 05-08-2020/39 | Désignation d'un élu communautaire auprès de la CLECT |
| 05-08-2020/40 | Renonciation de transfert des pouvoirs de police spécial du Maire |
| 05-08-2020/41 | Contrat de maintenance informatique équipement écoles |
| 05-08-2020/42 | Dossier social – aide financière |